

Communiqué de presse

La loi sur les commotions cérébrales soutenue par l'Association canadienne des thérapeutes du sport.

(Victoria, C.-B.-Novembre 29, 2011) - l'Association canadienne des thérapeutes du sport (ACTS) a annoncé aujourd'hui qu'ils vont appuyer en principe la Loi sur les commotions cérébrales pour la sécurité des jeunes dans le sport présenté en première lecture comme un projet de loi privé par le Dr Moira Stilwell.

La présidente de l'ACTS, Connie Klassen mentionne que: «C'est un grand pas en avant pour la sécurité de nos jeunes athlètes de demander à ce que les organisations sportives à haut risque aient des lignes directrices pour éduquer leurs entraîneurs et leurs parents au sujet des commotions cérébrales». Mme Klassen indique également que: «Les thérapeutes du sport agréés sont les experts de terrain et les professionnels de la santé vers lesquels les équipes de sport professionnelles, universitaires et nationales se tournent pour le dépistage, l'évaluation et le traitement au jour le jour de la condition de leurs athlètes»

Lorsqu'on a demandé son avis à Mme Uniewski, la présidente de la section régionale pour la thérapie sportive en Colombie-Britannique, l'association des thérapeutes du sport de la Colombie Britannique, elle a également été très favorable: «Nous reconnaissons que la gestion de la commotion cérébrale est une question pertinente, particulièrement dans le sport chez les jeunes et nous savons aussi que d'avoir quelqu'un qui est instruit au niveau universitaire dans le domaine de la reconnaissance et l'examen de la commotion cérébrale est inestimable pour la protection de nos jeunes. »

L'Association canadienne des thérapeutes du sport (ACTS) est une organisation consacrée à la santé de l'individu physiquement actif. Un thérapeute du sport agréé doit avoir rempli toutes les exigences académiques et pratiques pour accéder aux procédures de certification. Les membres agréés ont réussi un examen théorique complète et un examen oral/pratique ultérieur développé et administré par le conseil de certification de l'ACTS. Les soins immédiats offerts sur le terrain pour des blessures sportives par un thérapeute du sport agréé comprennent: l'évaluation de la blessure, les soins vitaux d'urgence, la reconnaissance et la gestion des dysfonctions traumatiques neurologiques aiguës, les premiers soins, la référence adéquate pour l'entrée dans le système de santé approprié de soins de première ligne, ou, le cas échéant, l'utilisation de techniques facilitant un retour sécuritaire à la participation à l'activité physique.

- 30 -

Pour plus d'informations, s'il vous plaît contacter:

Grant Slessor Directeur Exécutif 403 509.2283 gslessor@athletictherapy.org (Also available in English)